



# Assemblée générale

Distr. limitée  
19 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

Soixante-dixième session

## Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

**Chine, Iran (République islamique d') et Sierra Leone\* :**  
**amendement au projet de résolution A/C.3/70/L.46/Rev.1**

### **Reconnaissance du rôle des défenseurs des droits de l'homme et de la nécessité de les protéger**

Amender le paragraphe 10 f) comme suit :

L'information détenue par les pouvoirs publics est divulguée, encourageant les États à adopter des lois et des politiques transparentes et claires qui prévoient le droit de tous à demander et obtenir cette information, à laquelle le public doit pouvoir avoir accès, sauf exceptions minimales et clairement délimitées;

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

